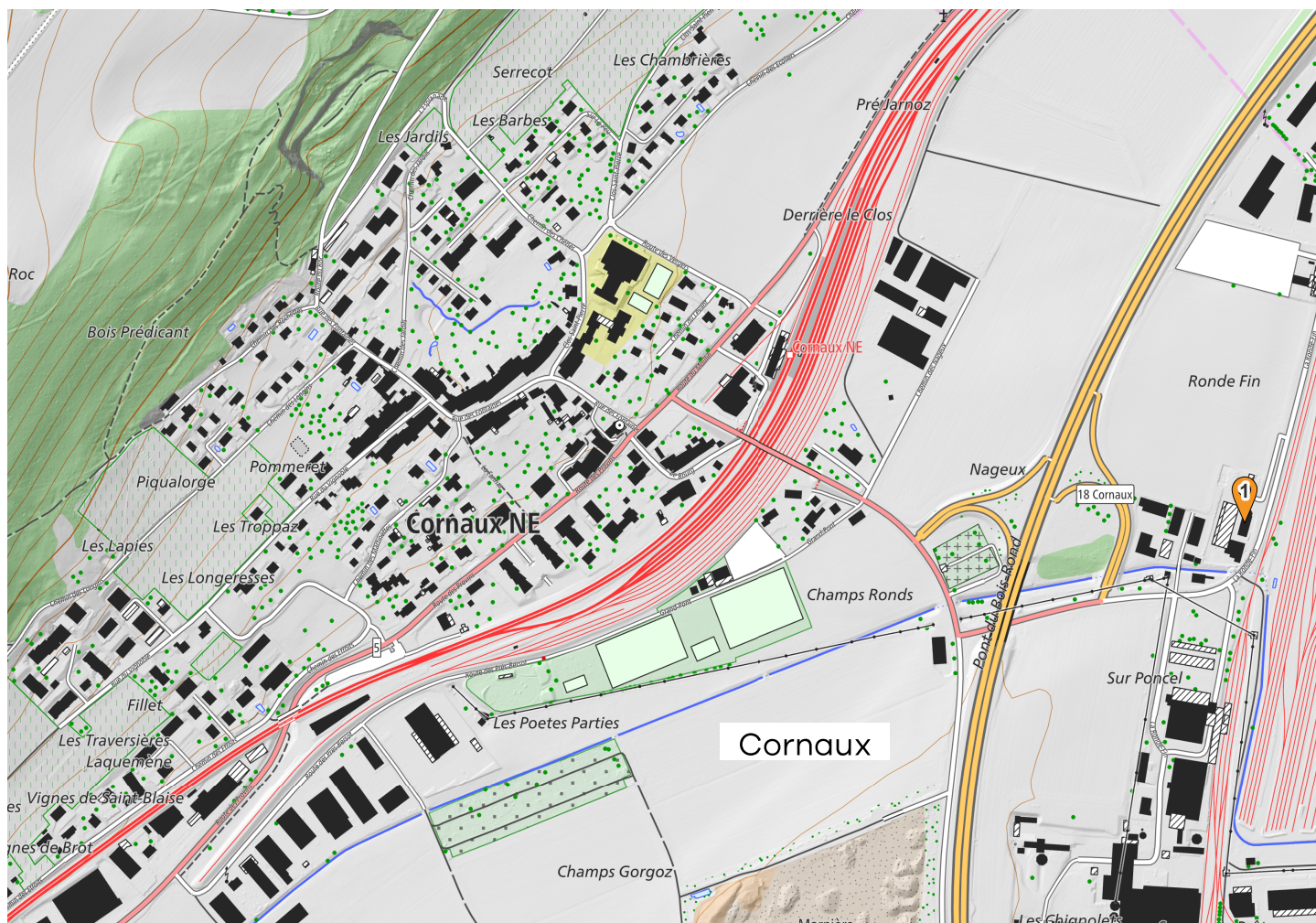




2025

MEMO **Déchets**

Votre guide des déchets



 Déchèterie

Données swisstopo 07.2024



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Cornaux

vadec
Réseau de valorisation
des déchets - Arc jurassien



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et l'**application**

Ma DÉCHETTERIE (voir plan)

1 - Déchetterie intercommunale de l'Entre-deux-Lacs, La Ronde-Fin 21 : tous types de déchets ménagers recyclables.

Horaires d'ouverture pour les particuliers :

Lundi: fermé
Mardi: 9h00 à 18h00 (non-stop)
Mercredi: 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Jeudi: 9h00 à 18h00 (non-stop)
Vendredi: 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Samedi: 8h00 à 16h00.

Horaires d'ouverture pour les entreprises : uniquement les

Mardi: 9h00 à 18h00 (non-stop)
Mercredi: 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Jeudi: 9h00 à 18h00 (non-stop)

*Fermeture de la déchetterie en 2025 :
informations disponibles sur le site internet :
www.chatellenie-de-thielle.ch
Tél. 032 755 72 04.

TRI À LA SOURCE

Lors de vos achats...

- profitez pour **ramener au(x) magasin(s)** tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc.
- choisissez les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économes en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...).
- autant que possible, **laissez sur place les emballages** de vos achats.

Contact et infos

Commune de Cornaux
Clos Saint-Pierre 1
2087 Cornaux
032 886 45 10
commune.cornaux@ne.ch
www.cornaux.ch

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, vous payez une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de recyclage en fin de vie (PET, piles, appareils).

REPARER ou REUTILISER avant de jeter

Pensez à une éventuelle seconde vie pour vos articles avant de les jeter.
Pour toutes informations, nous vous invitons à visiter le site Internet : www.ne-jetez-plus.ch

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)





2025

Calendrier

Cornaux

Début des tournées : 06h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						
M			1			
M 1	Nouvel An		2			
J 2			3		1	Fête du travail
V 3				4		2
S 4		1	1	5	3	
D 5		2	2	6	4	1
L 6		3	3	7	5	2
M 7		4	4	8	6	3
M 8		5	5	9	7	4
J 9		6	6	10	8	5
V 10		7	7	11	9	6
S 11		8	8	12	10	7
D 12		9	9	13	11	8
L 13		10	10	14	12	9
M 14		11	11	15	13	10
M 15		12	12	16	14	11
J 16		13	13	17	15	12
V 17		14	14	18	16	13
S 18		15	15	19	17	14
D 19		16	16	20	18	15
L 20		17	17	21	19	16
M 21		18	18	22	20	17
M 22		19	19	23	21	18
J 23		20	20	24	22	19
V 24		21	21	25	23	20
S 25		22	22	26	24	21
D 26		23	23	27	25	22
L 27		24	24	28	26	23
M 28		25	25	29	27	24
M 29		26	26	30	28	25
J 30		27	27		29	26
V 31		28	28		30	27
S			29		31	28
D			30			29
L			31			30
M						



2025

Calendrier

Cornaux

Début des tournées : 06h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L			1			1
M 1			2			2
M 2			3	1		3
J 3			4	2		4
V 4		1 Fête nationale Suisse	5	3		5
S 5		2	6	4	1	6
D 6		3	7	5	2	7
L 7		4	8	6	3	8
M 8		5	9	7	4	9
M 9		6	10	8	5	10
J 10		7	11	9	6	11
V 11		8	12	10	7	12
S 12		9	13	11	8	13
D 13		10	14	12	9	14
L 14		11	15	13	10	15
M 15		12	16	14	11	16
M 16		13	17	15	12	17
J 17		14	18	16	13	18
V 18		15	19	17	14	19
S 19		16	20	18	15	20
D 20		17	21 Jeûne fédéral	19	16	21
L 21		18	22 Lundi du Jeûne fédéral	20	17	22
M 22		19	23	21	18	23
M 23		20	24	22	19	24
J 24		21	25	23	20	25 Noël
V 25		22	26	24	21	26
S 26		23	27	25	22	27
D 27		24	28	26	23	28
L 28		25	29	27	24	29
M 29		26	30	28	25	30
M 30		27		29	26	31
J 31		28		30	27	
V		29		31	28	
S		30			29	
D		31			30	
L						
M						



Comment bien **trier** ?



Ordures ménagères SacNEVa
Voir informations communales et calendrier ci-contre.



Papier
A déposer à la déchetterie intercommunale.



Bois
A déposer à la déchetterie intercommunale.



Déchets spéciaux des ménages
Par les points de vente ou à la déchetterie intercommunale. Peintures, vernis, solvants, engrais, colle, pétrole, produits phytosanitaires et chimiques.



Déchets encombrants combustibles
A déposer à la déchetterie intercommunale. Tout objet ne pouvant pas être démonté ou séparé de plus de 50 cm. Séparer auparavant les parties de meubles (fer, bois, plastique).



Flacons en plastique avec bouchon
Seuls les flacons avec bouchons, vidés et rincés, sont valorisables et repris dans les déchetteries ou les centres commerciaux. Tous les autres déchets plastiques sont à éliminer dans un sac poubelle officiel.



Déchets compostables ménagers
Voir informations communales et calendrier ci-contre.



Sagex
Dans les sacs officiels ou si gros déchets, à la déchetterie intercommunale.



Cartouches d'encre pour imprimantes
Par les points de vente ou à la déchetterie intercommunale.



Plastiques agricoles
A recycler par la filière agricole. Dans les conteneurs d'entreprises.



Aluminium et boîtes de conserve
A déposer à la déchetterie intercommunale. Les déchets doivent être rincés.



Carton propre
A déposer aux points de vente ou à la déchetterie intercommunale (cartons pliés).



Pneus
Aux points de vente. Place officielle Les Foulets à La Chaux-de-Fonds. Pneus, roues, jantes et toutes pièces de voitures ne sont pas acceptés à la déchetterie.



Capsules Nespresso (aluminium)
Par les points de vente ou à la déchetterie intercommunale. **UNIQUEMENT** les capsules de thé et café NESPRESSO. Pas de capsules d'autres marques.



Tubes lumineux (néon) / LED
A déposer aux points de vente ou à la déchetterie intercommunale. Retour en priorité chez le fournisseur.



Déchets inertes (petites quantités)
Porcelaine, grès, céramique, vaisselle, miroirs, bacs à fleur en terre cuite, etc. A déposer à la déchetterie intercommunale.



Verre
A déposer à la déchetterie intercommunale.



Aérosols
Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion), si métal ou alu dans la benne correspondante à la déchetterie intercommunale sinon dans le sac taxé.



Déchets de jardin
Lors de la tournée des déchets verts. Plus de collecte à la déchetterie. Les branches (diamètre max. 8 cm.) doivent être attachées en fagots (long. max. 1.50 m.) **PAS D'ATTACHES ET DE SACS EN PLASTIQUE.**



Dépouilles d'animaux
Centre collecteur de Montmollin, 032 731 12 85. Cremadog à Montmollin, 032 731 20 30.



Médicaments
A rapporter à la pharmacie. Ne jamais jeter dans les WC ou dans le sac poubelle.



Huiles minérales et végétales
A la déchetterie intercommunale. Séparer absolument les huiles minérales (moteur) des huiles végétales (cuisine). Huile figée, graisse vont à la poubelle. **Ne jamais jeter dans l'évier ou les WC.**



Ferraille (objets métalliques)
A déposer à la déchetterie intercommunale. Pas de moteurs à explosion ni de pièces de voitures.



PET
Par les points de vente ou à la déchetterie intercommunale.



Berlingots / Briques à boissons
Dans un sac à ordures officiel. Ces emballages sont des déchets composites (différents matériaux) et ne peuvent pas être recyclés.



Cendres de bois
Dans un sac à ordures officiel. Attention danger d'incendie ! Les cendres peuvent contenir des braises durant plusieurs jours.



Piles et accumulateurs
A déposer aux points de vente ou à la déchetterie intercommunale. Tous les points de vente ont l'obligation de reprendre gratuitement les piles usagées.



Appareils électriques et électroniques
A rendre aux points de vente ou déposer à la déchetterie intercommunale. En priorité à retourner chez le fournisseur.

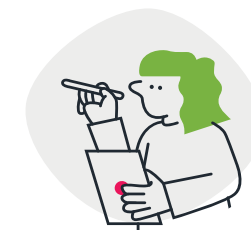


Textiles et chaussures
Vêtements, draps, rideaux, linges, chaussures en bon état et propres dans un sac en plastique fermé. Les souliers de skis vont à la poubelle.



Batteries d'autos
A déposer à la déchetterie intercommunale. Place officielle Les Foulets à La Chaux-de-Fonds.

Les types de déchets



Informations communales

Tournées déchets ménagers

Tous les mardis et vendredis à partir de 06h30. Les déchets pour lesquels il n'existe pas de collecte sélective sont à mettre dans un sac officiel SacNEVa, à déposer **uniquement** le jour du ramassage dès 05h30.

Tournées déchets verts (compostables)

Les tournées sont programmées **tous les lundis**, sauf jours fériés, à partir de 06h30. En janvier, février et décembre, tournées toutes les 2 semaines. Voir calendrier.

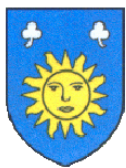
La priorité est donnée au compostage individuel. Les déchets de jardin et de cuisine sont à mettre **uniquement en conteneurs standardisés** (voir page sur le tri des déchets). Les branches (diamètre max. 8 cm.) doivent être attachées en fagots (longueur max. 1,50 m.) **Pas d'attaches et de sacs en plastique. Pas de déchets non compostables.**

Déchets encombrants

Les personnes âgées ou à mobilité réduite, qui ne disposent pas de moyen de transport pour apporter des déchets encombrants à la déchetterie, peuvent contacter l'administration communale (tél. 032 886 45 10) qui leur fournira une liste des bénévoles mettant leur véhicule à disposition.

Textiles, chaussures

Collecte périodique organisée dans le village (sacs mis dans la boîte aux lettres) ou dépôt à la déchetterie intercommunale dans les conteneurs à textiles.



COMMUNE DE CORNAUX

Le bon tri des déchets verts et organiques

Attention: Seuls les conteneurs standardisés suivants sont acceptés:

- Bacs à déchets verts de 3 à 8 litres



- Conteneurs à roulettes de 120 à 770 litres



- Fagots de branches ficelés jusqu'à 1,5 m. de longueur.



Les déchets verts et organiques compostés fournissent un terreau de très bonne qualité qui améliore l'état du sol. Les déchets méthanisés fournissent de l'électricité et/ou du biogaz et des sous-produits réutilisables comme le compost.



C'est pour cette raison que nous vous rendons attentifs au tri des déchets verts. Il y a encore **trop souvent des déchets étrangers** (plastiques, emballages, etc.) dans les conteneurs à déchets verts et organiques. Un tri manuel doit être effectué, occasionnant des frais supplémentaires qui sont mis à charge de la population.

Ce qui ne doit pas se trouver dans les déchets verts !



Des contrôles seront effectués et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

Merci par avance de votre collaboration.